

F03-60

PROCÈS-VERBAL
DE CONTRÔLE TECHNIQUE

D'IMPRIMÉ : ZD12729473

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(3) DATE DU CONTRÔLE

04/03/2026

N° DU PROCÈS-VERBAL

26008652

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances critiques

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

04/03/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : SC82Z119

(9) RAISON SOCIALE : CTA BRESSOLS

(3) COORDONNÉES : 1231 B chemin du pastenc

82710 BRESSOLS
Tel:09 52 70 73 02

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 031S1493

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays

Date d'immatriculation

Date de 1^{ère} mise
en circulation

CV-879-EA (F)

06/03/2020

28/05/2013

Marque

Désignation commerciale

RENAULT

MASTER

(1) N° dans la série du type (VIN)

(5) Catégorie internationale

Genre

VF1MAF4DC48858878

N1

CTTE

Type/CNIT

Énergie

N10RENCT3151025

GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un
huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

245315

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Suite du procès-verbal

susceptible de provoquer des blessures (ARD)

7.1.2.d.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS
BOUCLES : Boucle de ceinture de sécurité endommagée ou ne
fonctionnant pas correctement (C)

8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un
dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif
antipollution : P0380 P1425 P1457

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à
l'échappement

DÉFAILLANCES MINEURES

1.1.13.d.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Faisceau
électrique du témoin d'usure déconnecté ou détérioré (AVG,ARD)

3.2.1.a.1. ÉTAT DES VITRAGES : Vitrage fissuré ou décoloré (AV)

4.6.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEU DE MARCHE ARRIÈRE)
: Glace défectueuse (ARG)

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps
étranger (AVG,AVD,ARG,ARD)

5.2.3.h.1. PNEUMATIQUES : Le système de contrôle de la pression des
pneumatiques fonctionne mal ou le pneumatique est manifestement
sous-gonflé (ARG,ARD)

6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant
pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)

6.1.7.g.1. TRANSMISSION : Capuchon anti-poussière gravement
détérioré (AVD)

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou
élément endommagé (G,ARG)

6.2.10.a.1. GARDE-BOUE, DISPOSITIFS ANTI-PROJECTIONS :
Manquants, mal fixés ou gravement rouillés (AVD)

6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration (AR)

6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières,
serrures ou gâches détériorées (AVG)

6.2.5.a.1. SIÈGE CONDUCTEUR : Siège défectueux

Attention, il existe une suite à cette page du procès-verbal

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES